

Nouvelles espèces de bois utilisées au Guyana

Un projet OIBT aide à tester et commercialiser les EMU

par
Pradeepa Bholanath

Commission forestière du Guyana
project.coordinator@forestry.
gov.gy

DÉPUIS que l'exploitation forestière à des fins commerciales a débuté en 1624, le Guyana n'a utilisé qu'un petit nombre des 1 000 espèces que renferme sa forêt tropicale. En 2004, une proposition de projet a été formulée et soumise à l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) en vue de commencer à promouvoir et mettre en valeur les espèces moins utilisées (EMU) du Guyana. Ce projet, OIBT PD344/05 REV.2 (I), cherchait essentiellement à faire mieux connaître et utiliser les EMU dans l'industrie forestière du pays. La Commission forestière du Guyana (CFG) a entrepris la mise en oeuvre de ce projet en 2007 et ses travaux ont depuis consisté à : 1) analyser les propriétés technologiques (physiques et mécaniques) d'un ensemble sélectionné d'EMU; 2) faire davantage connaître et utiliser les EMU; et 3) adapter aux EMU les techniques de transformation appliquées par l'industrie locale.

Utilisation d'un plus large éventail d'espèces

Lorsqu'elle a entrepris la mise en oeuvre du projet, la CFG a forgé d'importants liens avec le Conseil de commercialisation des produits forestiers (CCPF) du Guyana, l'organisme mis en place en 2005 pour développer la commercialisation des produits forestiers guyaniens de façon plus coordonnée en se concentrant sur la mise à disposition d'informations sur les marchés et sur le développement du secteur forestier. Le travail de promotion des produits bois du Guyana effectué par le Conseil sur le plan régional et international cadre bien avec les activités du projet OIBT.

Les quinze espèces visées par le projet ont été sélectionnées après un examen attentif de certains facteurs clés tels que leur disponibilité (sur la base de données d'inventaire forestier), la répartition des espèces et l'accessibilité des secteurs où elles sont présentes, la rétroaction de l'industrie locale, les propriétés physiques et mécaniques ainsi que les éventuelles applications finales. Les espèces ci-après ont été choisies et incluses dans le projet: limonaballi (*Chrysophyllum pomiferum*), kakaralli noir (*Eschweilera subglandulosa/E. sagotiana*), muniridan (*Qualea rosea*), burada (*Parinari campestris*), iteballi (*Vochysia surinamensis*), darina (*Hymenolobium flavum*), fukadi (*Buchenavia fanshawei*), tonka bean (*Dipteryx odorata*), wadara (*Couratari guianensis*), itikibororalli (*Swartzia benthamiana*), morabukea (*Mora gonggrijpii*), futui (*Jacaranda copaia*), suya (*Pouteria speciosa*), dalli (*Virola surinamensis*) et kurokai (*Protium decandrum*).

Dans le cadre du projet, un contrat a été passé avec le cabinet d'experts-conseils Trada Technology basé au Royaume-Uni, le chargeant de passer en revue ces espèces et de procéder à



Une passerelle en EMU: Pieux de greenheart du Guyana à Miami (Etats-Unis).
Photo: Demerara Timbers Limited

des tests. L'examen préliminaire a révélé qu'un grand nombre de ces espèces peuvent fort bien remplacer les principales espèces commerciales, particulièrement dans les domaines des installations marines et du bâtiment, ainsi que pour d'autres utilisations finales à valeur ajoutée. Les quinze espèces choisies subiront le test d'abrasion applicable à l'utilisation pour la construction navale et les platelages, et seront comparées aux autres espèces bien établies dans ces domaines d'utilisation finale, telles que le greenheart, l'ekki, le chêne et le balau. Les espèces sélectionnées seront également soumises à des tests de résistance aux organismes foreurs présents dans le milieu marin et comparées au greenheart et à l'ekki qui sont traditionnellement utilisés pour des applications marines. Des tests de durabilité naturelle serviront à évaluer si les espèces sont adaptées à leur utilisation finale; lors des tests de durabilité naturelle, chaque espèce sera examinée par rapport à la norme EN 350-1 de l'Union européenne, ce qui facilitera dans une certaine mesure la commercialisation des espèces à travers l'UE et sur d'autres marchés, étant donné que cette norme est reconnue au niveau international.

Par ailleurs, le travail de commercialisation a débuté par l'étude et la production d'échantillons de panneaux destinés à la promotion des EMU visées. En outre, des brochures promotionnelles sont préparées et publiées; elles seront distribuées aux entreprises locales et cibleront les marchés aux niveaux local, régional et international. La formation à l'utilisation des EMU, y compris la diffusion d'information sur les résultats des tests, a été dispensée au cours du quatrième trimestre de 2007 auprès de concessionnaires de forêts, de scieries, d'opérateurs de parcs à bois, d'exportateurs, d'établissements d'enseignement et d'autres parties prenantes.

Défis et leçons apprises

Le mélange et la diversité uniques des espèces de bois au Guyana présentent souvent des difficultés pour les entreprises forestières. Une des principales recommandations du projet a été de regrouper les espèces selon leurs propriétés et leurs utilisations finales, ce qui aidera considérablement à réunir

Suite à la page 24 ►

donner de bons résultats (Réserve de faune du Dja au Cameroun, Réserve de la Lopé au Gabon, ECOFAC en Afrique du Centre). La caractéristique principale de ces formes de gestion demeure encore la conservation de la biodiversité, et la priorité est donnée à la fourniture des biens et services environnementaux aux parties prenantes locales afin de garantir une conservation durable de l'écosystème concerné.

Les forêts communautaires

Des expériences innovantes de gestion des forêts par les communautés sont en cours dans l'ensemble de la région, surtout au Cameroun. Ces forêts sont conçues de manière à répondre à des impératifs de justice sociale, de bénéfices économiques, de forêts saines et d'une utilisation responsable. Leur évolution résulte de tendances à décentraliser la gestion forestière dans de nombreux pays, afin de faire respecter les droits d'usage et de mieux répartir les bénéfices qui en découlent. La pratique de la foresterie communautaire suscite cependant de nombreuses controverses. Les objectifs de préservation des ressources de la biodiversité et d'amélioration du niveau de bien-être des populations concernées ne sont pas toujours atteints. Le partage des droits et responsabilités est loin de se faire équitablement. Néanmoins, l'importance de la participation des populations riveraines pour améliorer la gestion des forêts justifie les efforts consacrés au renforcement des capacités techniques et socio-économiques des communautés pour pouvoir réaliser la mise en place d'une gestion durable de ces forêts.

Les forêts de plantation

Les surfaces plantées s'élèvent à 1 678 000 et 612 000 hectares, respectivement en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Centre. Cette dynamique de plantations forestières est évidente dans les pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria, le Bénin et le Togo. Les plantations sont d'une très grande diversité, en termes d'espèces plantées, et d'objectifs, des acteurs impliqués et, par suite, des impacts sociaux, économiques et écologiques. Les plantations de grande échelle sont réalisées par des structures étatiques ou par des sociétés privées. Elles se font généralement sur des terres non forestières ou longtemps au repos. Les plantations ont été créées avec des espèces commerciales telles l'iroko, le moabi, le sipo, le sapelli, etc. ou avec des espèces à croissance rapide comme le framiré, le fraké, l'ayous, le limba, le teck, l'eucalyptus, le pin, etc. Malgré les controverses qu'elles soulèvent, le développement des plantations forestières génère des effets potentiellement positifs sur le développement durable au niveau local, national ou régional. Cependant, les problèmes d'occupation des sols et des droits des populations posent souvent la question de la viabilité de leur gestion.

► ... suite de la page 17

de plus grands volumes et à garantir un approvisionnement plus fiable. Le CCPF s'attache actuellement à promouvoir les espèces ligneuses du Guyana en fonction de leur utilisation finale, les regroupant selon leurs propriétés physiques et mécaniques communes.

Les communautés dépendant de la forêt et les petites entreprises forestières seront tout particulièrement les bénéficiaires des produits de ce projet, étant donné que les superficies dont elles disposent acquerront davantage de valeur relative par rapport aux niveaux courants de l'utilisation et aux espèces privilégiées sur le marché. Souvent, ces entités ne disposent pas de ressources pour se charger de la commercialisation et du développement des produits. L'industrie forestière tout entière tirera parti de l'expansion de la base actuelle des espèces utilisées, ce qui permettra d'accroître la production tout en se conformant aux principes de la gestion durable des forêts.

Activités futures

Les résultats de la totalité des tests effectués sur les EMU, et, ultérieurement, du programme de formation adressé à l'industrie forestière, seront inclus dans le

La gouvernance dans la forêt tropicale africaine

Le nouveau contexte de gestion durable a amené de nombreux gouvernements africains à entreprendre plusieurs activités en vue d'améliorer le cadre de bonne gouvernance des forêts dans la région. Les plus importantes parmi celles-ci sont le processus d'Application de la Législation Forestière et Gouvernance (AFLEG), la gestion participative et de nouvelles réformes fiscales.

AFLEG

Il y a moins de dix ans, les pays du G-8 et la Banque mondiale, conscients du fait que la corruption, l'exploitation illégale et le commerce irrégulier des produits forestiers entraînaient des coûts économiques et sociaux énormes, ont lancé le programme d'action forestière (FLEG) pour lutter contre ces fléaux. Le processus analogue d'Application de la Législation Forestière et Gouvernance (AFLEG) a été engagé dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD). La première Conférence ministérielle d'AFLEG s'est tenue en octobre 2003. La Déclaration ou Plan d'action AFLEG issue de cette conférence préconisait des actions relatives à la réforme législative et institutionnelle, au renforcement des capacités, à l'information, à l'application des lois et d'actions de suivi, aux ressources fauniques, à la gestion des forêts, aux financements des marchés et au commerce. A cet effet, la plupart des Etats de la région se sont dotés de nouveaux régimes forestiers et ont entrepris d'élaborer des règles applicables soit à l'ensemble du secteur forestier soit à des domaines particuliers qu'il était nécessaire de réglementer. Par ailleurs, la société civile, les organisations internationales, les bailleurs de fonds et des ONG s'y sont impliqués par de nouveaux partenariats et assistance aux programmes de gestion du secteur forestier et d'application des codes forestiers.

La gestion participative

Le monopole de la gestion des forêts nationales, essentiellement par les pouvoirs publics, a conduit en Afrique à la faillite du secteur et à la dégradation des ressources. Les mouvements démocratiques et le contexte du dialogue international sur la gestion durable des forêts ont suscité la recherche de solutions aux problèmes posés par les orientations classiques de gestion des forêts. La gestion participative ou la cogestion des aires protégées ont été définies comme étant une forme de partenariat permettant aux différents acteurs impliqués dans la sauvegarde de la nature de se partager les fonctions, les droits et les responsabilités de la gestion d'un territoire ou d'une gamme de ressources jouissant d'un statut de protection. La nouvelle alternative au cœur des réformes législatives en Afrique a été expérimentée par plusieurs pays, notamment dans le

rapport final du projet soumis à l'OIBT. En outre, des brochures promotionnelles sur les EMU en question seront distribuées aux niveaux local et régional.

La CFG a déjà entrepris des activités additionnelles pour développer davantage le secteur forestier. L'industrie locale au Guyana a fait preuve de beaucoup d'intérêt pour la valorisation des produits localement et nombreux sont ceux qui ont entrepris la production de produits de haute qualité pour certains créneaux des marchés. La demande pour les produits du Guyana est restée bien orientée aux fins d'utilisations non seulement à l'extérieur comme dans les installations marines, le bâtiment et le plâtrage, mais également pour la fabrication de planchers et de meubles. La CFG continuera de travailler avec le secteur forestier guyanien pour assurer le maintien du niveau élevé de qualité des produits de la forêt et améliorer la réputation du Guyana sur les marchés internationaux.

Le projet a très bien réussi à poser des fondations solides qui permettront d'élargir la base d'utilisation des espèces du Guyana. Il s'ensuivra sûrement une atténuation de la pression qui pèse sur les principales espèces commerciales et un développement continu du secteur forestier guyanien.